



Collège-Lycée Anne-Marie JAVOUHEY UTUROA

TARIFS 2025-2026

Contact : 40 600 606 secadm@camju.ddec.pf

La direction : 40 600 611- 40 600 607 ou direco@camju.ddec.pf ou diretab@camju.ddec.pf

1) La contribution des familles : Pour ses constructions, l'entretien des bâtiments et ses équipements particuliers, l'établissement demande une participation aux familles.

Contribution collège = 21 000 CFP / an

Contribution classe de Seconde = 28 000 CFP / an

Contribution classe de 1^{ère} et terminale = 33 000 CFP / an

Contribution classe de filière professionnelle = 33 000 CFP / an

2) Kits fournitures scolaires

Le collège propose aux familles un kit de fournitures scolaires par enfant.

➤ 6^{ème} : 9 000 frs

➤ 5^{ème} : 9 500 frs

➤ 4^{ème} : 10 000 frs

➤ 3^{ème} : 10 000 frs

3) La cantine : la restauration est assurée par du personnel payé par l'établissement. A ce titre, la prestation cantine est facturée suivant un **tarif de base de 500 CFP par repas**. Toutefois, en fonction de votre situation, une aide peut être accordée par la CPS et par l'établissement. A titre indicatif, la participation des familles varie en fonction de leur situation comme suit :

* **Montant de participation pour les allocataires** : 405 CFP (prise en charge de 95 CFP / repas par la CPS sur le prix de base de 500 CFP)

* **Montant de participation pour les boursiers ou non boursiers bénéficiaires du complément familial pris en charge à 100%** : 0 CFP (prise en charge de 95 CFP / repas et jusqu'à 405 CFP au titre du complément familial par la CPS) et déduction de la bourse.

* **Montant de participation pour les boursiers ou non boursiers bénéficiaires du RSPF et RNS** : 0 CFP

(Prise en charge de 95 CFP / repas et jusqu'à 405 CFP à titre de complément pour les bénéficiaires du Régime de Solidarité de la Polynésie Française et déduction de la bourse.

Le prix du repas est forfaitaire ! Tous les repas sont facturés ...un délai de carence de 2 jours est néanmoins appliqué sur présentation d'un certificat médical...si votre enfant est absent 1 jour, ou 2 jours pas de remboursement S'il est absent 3 jours consécutifs, 1 seul repas sera déduit etc....

4) La cotisation APEL

C'est une cotisation par famille, gérée par la F.A.P.E.L et par l'A.P.E. L de l'établissement pour la part qui lui revient.

COTISATION A.P.E.L = 7 000 CFP /an

5) La facturation :

Elle est remise aux élèves qui doivent la transmettre aux parents. Dans le courant du 1^{er} trimestre, une facture vous est remise pour toute l'année scolaire. Afin de l'établir, l'établissement tient compte des droits dont dispose votre famille auprès du service des prestations familiales de la CPS ou encore du service des bourses de la Polynésie Française.

Les droits dont vous disposez à ce titre font l'objet d'une communication régulière à nos services et d'une actualisation tout au long de l'année. Ainsi, dans l'hypothèse d'un changement de votre situation personnelle vis-à-vis de ces dispositifs, notre établissement pourra être amené à vous adresser une ou plusieurs factures de régularisation. Ces dernières ne dépendent pas d'une décision unilatérale de notre établissement, mais bien d'une décision prise par la CPS ou le Pays. Nous restons entièrement à votre disposition.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute précision.

Les factures sont payables au collège ou à l'école ! Si vous avez des difficultés momentanées pour régler vos factures, venez en parler à la direction. Un arrangement est toujours possible. Ne laissez pas votre facture augmenter démesurément. Gardez vos reçus ou factures acquittées. Un oubli ou une erreur est toujours possible.

Les tarifs actuels sont ceux de 2025-2026 et pourront être revalorisés au mois d'avril 2026.

La Directrice



Numéro de compte : BT 12239 00010 10035601000 47 CAMICA-COLLEGE ECOLE AMJ UTUROA